



VILLA
DUFRAINE
ACADEMIE DES BEAUX-ARTS



APPEL À PROJETS

ouvert du 5 décembre 2025 au 15 janvier 2026

Résidence d'artistes **VILLA DUFRAINE**
PROGRAMME DE L' ACADEMIE DES BEAUX-ARTS
PROJET COLLECTIF PLURIDISCIPLINAIRE

La Villa Dufraîne (Val-d'Oise) a pour objectif de soutenir et d'encourager la jeune création artistique. Pour l'Académie des beaux-arts, qui possède et gère le site, ce programme s'inscrit dans un projet global d'accueil d'artistes et de chercheurs en résidence, déployé sur plusieurs lieux dont elle est propriétaire (Villa Marmottan à Boulogne-Billancourt, Villa Ephrussi de Rothschild à Saint-Jean-Cap-Ferrat) ou au sein d'institutions partenaires (Cité internationale des arts, Villa Médicis, Casa de Velázquez, Château de Lourmarin, etc.).

Chaque année, l'Académie met à la disposition d'un groupe de jeunes artistes, accompagnés par un curateur ou une curatrice, un lieu de vie et de travail ainsi que des moyens financiers, techniques et humains leur permettant de développer leur travail de création dans un cadre privilégié, autour d'un projet commun d'exposition, et de vivre une première expérience de résidence.

Jean-Michel OTHONIEL
Membre de l'Académie des beaux-arts
Directeur de la Villa Dufraîne

Françoise DOCQUIERT
Correspondante
de l'Académie des beaux-arts
Coordinatrice de la Villa Dufraîne

LA RÉSIDENCE

Le programme de résidence de la Villa Dufraine **d'une durée de huit mois** s'adresse à un curateur ou à une curatrice chargé(e) de présenter un projet rassemblant jusqu'à dix artistes. Ceux-ci devront concevoir et développer ensemble, sous l'impulsion du curateur ou de la curatrice, le projet d'exposition pour lequel ils auront été sélectionnés. L'exposition se tiendra, à l'issue de la résidence, dans un lieu mis à disposition par l'Académie des beaux-arts.

Le curateur ou la curatrice jouera un rôle clé dans la définition du concept de l'exposition ainsi que des événements associés au projet de résidence. Il ou elle sera également responsable de la mise en place de l'exposition et de l'organisation des différents événements (journées portes ouvertes, etc.), en veillant à leur bon déroulement tout au long des huit mois de résidence.

Ses missions consisteront notamment à :

garantir sa présence ainsi que celle des artistes pendant toute la durée de la résidence, et veiller au bon déroulement de celle-ci pour chacun d'eux, en vue de l'exposition

assurer la répartition des tâches au sein du groupe, fédérer et motiver les artistes

élaborer le budget de l'exposition

organiser et superviser l'ensemble des étapes de l'exposition et des événements associés (calendriers, transport, montage/démontage, scénographie, etc.)

assurer la participation de l'ensemble des artistes aux opérations de montage et de démontage

organiser et adapter l'exposition à l'espace mis à disposition

assurer la médiation et les rencontres avec le public, avec la participation des artistes pendant la période de l'exposition

rédiger l'ensemble des textes du catalogue, incluant une préface fournie par l'Académie des beaux-arts. La parution du catalogue devra être alignée sur la date de vernissage de l'exposition

participer à la rédaction des différents supports de communication autour du projet, en association avec le graphiste et l'Académie des beaux-arts (compte *Instagram* de la Villa Dufraine, communiqué de presse, etc.)

assurer le suivi du catalogue et des supports de communication en lien avec l'Académie des beaux-arts et le lieu d'accueil de l'exposition

La résidence offre un logement et un espace de travail pour le curateur ou la curatrice, ainsi que jusqu'à dix logements et ateliers pour les artistes.

Chaque logement peut accueillir au maximum deux adultes. Les animaux ne sont pas admis à la Villa Dufraîne.

Le programme comprend pour le curateur ou la curatrice :

la mise à disposition gratuite d'un logement et d'espaces collectifs de vie et de travail à Chars (Val d'Oise)

le versement par l'Académie des beaux-arts d'une bourse mensuelle de 1500 euros bruts

la possibilité d'échanges avec les membres et correspondants de l'Académie des beaux-arts, ainsi qu'avec les artistes en résidence à la Villa Dufraîne et ceux participant à d'autres programmes de résidences de l'Académie

Le programme comprend pour les artistes :

la mise à disposition gratuite d'un atelier, d'un logement et d'espaces collectifs de vie et de travail à Chars (Val d'Oise)

le versement par l'Académie des beaux-arts d'une bourse mensuelle de 1500 euros bruts

le versement d'une aide à la production de 5 000 euros TTC par artiste, attribuée après accord préalable et présentation de justificatifs

la possibilité d'échanges avec les membres et correspondants de l'Académie des beaux-arts, ainsi qu'avec les artistes en résidence à la Villa Dufraîne et ceux participant à d'autres programmes de résidences de l'Académie

**La période de résidence s'étend sur 8 mois,
du 1^{er} avril au 30 novembre 2026.**

LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Le programme s'adresse aux créateurs travaillant dans l'une des disciplines représentées à l'Académie des beaux-arts (peinture, sculpture, architecture, gravure et dessin, composition musicale, cinéma et audiovisuel, photographie, chorégraphie), ainsi qu'à tout autre domaine pertinent pour le projet d'exposition.

L'appel est ouvert aux curateurs et artistes de toutes nationalités, résidant en France. Les frais de transport et de déménagement ne sont pas pris en charge.

La résidence s'adresse à de jeunes artistes en début de carrière, à l'issue de leurs études, pour une première expérience de résidence.

Le curateur ou la curatrice devra avoir suivi une formation spécifique ou justifier d'au moins une première expérience de commissariat.

Le groupe devra être composé d'un curateur ou d'une curatrice et de 8 à 10 artistes.

Communication :

Le curateur ou la curatrice devra associer un ou une graphiste au projet durant toute la résidence (catalogue, signalétique, supports de communication, etc.). Le choix de ce ou cette graphiste devra être validé par le directeur de la Villa Dufraîne et l'Académie des beaux-arts.

Le catalogue et les supports de communication seront réalisés par le ou la graphiste, sous le contrôle du directeur et de la coordinatrice de la Villa Dufraîne.

Le budget consacré au graphisme et à la communication devra être approuvé par l'Académie des beaux-arts dès le premier mois de résidence.

Le recours à des intervenants extérieurs pourra être envisagé pour enrichir le projet sur les plans artistique et professionnel.

Les artistes et le curateur ou la curatrice s'engagent à résider ensemble à la Villa Dufraîne pendant toute la durée du programme. Les artistes s'engagent également à ne participer à aucune autre résidence ni à exercer d'activités professionnelles parallèles, afin de garantir leur disponibilité totale. Par ailleurs, ils sont vivement encouragés à participer activement à l'ensemble des événements de la programmation culturelle de l'Académie des beaux-arts.

LE DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidatures doivent impérativement être présentées en français par un curateur ou une curatrice et comporter :

une présentation du projet d'exposition et de son concept (4 pages maximum, PDF)

le *curriculum vitae* du curateur (4 pages maximum, PDF)

les *curriculum vitae* et portfolio des artistes (80 pages maximum, PDF) pouvant intégrer des fichiers vidéo et audio (mp4, avi, mp3) et des liens internet renvoyant vers des sites, vidéos, plateformes photos, etc.

les justificatifs de domicile de moins de 6 mois du curateur et des artistes rassemblés dans un seul et unique document PDF

LE JURY

Les dossiers seront examinés par un jury pluridisciplinaire composé notamment de Jean-Michel Othoniel, directeur de la Villa Dufraine et membre de l'Académie, de Françoise Docquier, coordinatrice de la Villa Dufraine et correspondante de l'Académie des beaux-arts, ainsi que d'autres membres de l'Académie et de professionnels de l'art. Le jury sera présidé par le secrétaire perpétuel de l'Académie des beaux-arts, Laurent Petitgirard, compositeur et chef d'orchestre.

Un seul projet sera retenu chaque année, selon son originalité et sa pertinence.

LE CALENDRIER

Ouverture de l'appel : 5 décembre 2025 via la plateforme dédiée exclusivement
<https://academiedesbeauxarts.wiin.io/fr/applications/la-villa-dufraine-2026>

Clôture : 15 janvier 2026 à minuit (heure de Paris – UTC+1)

Première phase de sélection : résultats début février 2026

Auditions des curateurs finalistes : courant février 2026

Annonce du projet lauréat : au plus tard mi-février 2026

Résidence : du 1^{er} avril au 30 novembre 2026

Exposition : du 16 octobre au 21 novembre 2026

Pour toute question ou information complémentaires, merci d'adresser un courrier électronique à :

programmes@academiedesbeauxarts.fr et emilie@othoniel.fr

L'ACADEMIE DES BEAUX-ARTS

L'Académie des beaux-arts est l'une des 5 académies réunies à l'Institut de France. Institution placée sous la protection du Président de la République, accueillant 67 membres, 16 membres associés étrangers et 67 correspondants, elle veille à la défense du patrimoine culturel français et encourage la création artistique dans toutes ses expressions en soutenant de très nombreux artistes et associations par l'organisation de concours, l'attribution de prix, le financement de résidences d'artistes et l'octroi de subventions à des projets et manifestations de nature artistique. Instance consultative auprès des pouvoirs publics, l'Académie des beaux-arts conduit également une activité de réflexion sur les questions d'ordre artistique. Elle entretient en outre une politique active de partenariats avec un important réseau d'institutions culturelles et de mécènes. Afin de mener à bien ces missions, l'Académie des beaux-arts gère son patrimoine constitué de dons et legs, mais également d'importants sites culturels tels que, notamment, le Musée Marmottan Monet (Paris), la Bibliothèque et Villa Marmottan (Boulogne-Billancourt), la Maison et les jardins de Claude Monet (Giverny), la Villa et les jardins Ephrussi de Rothschild (Saint-Jean-Cap-Ferrat), la Maison-atelier Lurçat (Paris), la Villa Dufraigne (Chars), l'Appartement d'Auguste Perret (Paris), ainsi que la Galerie Vivienne (Paris) dont elle est copropriétaire et où elle vient d'ouvrir La Galerie de l'Académie des beaux-arts, son nouvel espace d'exposition.

www.academiedesbeauxarts.fr

LA VILLA DUFRAINE

Par testament en date du 14 septembre 1942, Monsieur Louis Dufraigne a légué à l'Académie des beaux-arts sa propriété de Chars, dans le Val-d'Oise, afin d'y accueillir des artistes pour des séjours de travail. La Villa Dufraigne, entièrement rénovée en 2022, est située à 70 km de Paris et facilement accessible par le train. Elle offre aux artistes en résidence un cadre d'exception : deux vastes parcs en espalier s'étendent au bas d'une colline boisée, le terrain supérieur accueille des bâtiments du XIX^e siècle, dont une majestueuse maison bourgeoise, ainsi qu'un hameau d'anciennes fermes transformées en ateliers. Une ancienne maison de gardien, accolée au parc inférieur, abrite un vieux lavoir, contribuant au charme unique du site.

www.academiedesbeauxarts.fr/la-villa-dufraine